



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Compte - rendu du Comité de pilotage Natura 2000 du 1^{er} décembre 2017 à Beauvoir-sur-Mer

Dossier suivi par Julie Ayçaguer - Chargée de mission Natura 2000 - jaycaguer@baie-bourgneuf.com

LISTE DES PRESENTS

Administrations d'Etat - Etablissements et organismes publics

Stéphane	AVERTY	EID Atlantique
Camille	BRICOUT	AFB
Virginie	FOSSEY	DDTM de la Vendée / Préfecture de la Vendée
Patrick	GUICHARD	DDTM de Loire-Atlantique
Guillaume	SIMON	Office National des Forêts

Collectivités et Groupements

Jacques	CLAVIER	Commune de Bois de Céné
Denis	CROCHET	Commune de Challans
Jean-Yves	DEVINEAU	Commune de Bouin
Noël	FAUCHER	Conseil Départemental de la Vendée
Jean-Yves	GABORIT	Commune de Saint Jean de Monts
Lydie	GAUTRET	Communauté de communes Challans Gois Communauté
Sandra	GAUVRIT	Commune de la Barre de Monts
Rosiane	GODEFROY	Commune du Perrier / Syndicat Vendée des îles
Raoul	GRONDIN	Communauté de communes Océan Marais de Monts
Sylvie	GUEGUEN	Commune de Barbâtre
Marie-France	LECULEE	Commune de la Guérinière
Jean-Luc	MENUET	Syndicat Mixte des Marais de St Jean et de Beauvoir
Marcel	NEAU	Commune de Saint Urbain (pas de pouvoir de vote)
Dominique	PILET	Communauté de communes Sud Retz Atlantique
Danielle	QUEDEVILLE	Commune de Notre Dame de Monts
Annie	TISSEAU	Commune de Sallertaine
Swanie	VIAUD	Commune de Saint Gilles Croix de Vie (pas de pouvoir de vote)
René	VIAUD	Commune du Fenouiller

Professionnels et Usagers

Edouard	BOUTET	Syndicat des Marais de Machecoul
Serge	BOUTOLLEAU	Association Syndicale du Dain
Brigitte	De la BROSSE	Syndicat des marais de Bois de Cené et Châteauneuf
Chantal	DENIAUD	Chambre Agriculture de Loire Atlantique
Sébastien	FARAU	Fédération des Chasseurs de la Vendée
Christophe	FORRE	FDSEA de la Vendée
Julie	HOLTOF	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Fanny	PAYEN	Coopérative des Producteurs de sel de l'Ouest
Dominique	PILET	Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire-Atlantique
Dominique	PILET	Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique
Hervé	RODELLEC	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de Vendée
Jean-François	TESSIER	Association syndicale des marais de Beauvoir, Saint Gervais, Saint-Urbain, La Barre de Monts, Challans, Sallertaine
Valérie	VRIGNAUD	Coordination Rurale de la Vendée

Représentants d'associations de protection de la Nature

Marie-Thérèse	BEAUCHENE	Association Vivre l'île 12 sur 12
Didier	CLAVIER	APPCJ
Jean-Pierre	LAFFONT	LPO de la Loire-Atlantique
Bruno	LAMY	Association pour la Protection du Marais Eaux Libres
Gérard	MOREAU	Association des Amis de Noirmoutier
Yvon	ROBARD	APLAV
Frédéric	SIGNORET	LPO Vendée

Invités

Julie	AYCAGUER	ADBVB
Jean-Yves	BELET	APLAV
Jean-Marc	BOYADJIS	RTE
Michel	BRIAND	APPCJ
Bastien	COIC	Association RAMSAR France
Benoît	ESTAVOYER	Association eaux libres
Gilles	GAUDICHON	Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Emilie	GRANGER	Chambre d'Agriculture de la Vendée
Natacha	JEANNEAU	Chambre d'Agriculture de la Vendée
Elie	LOUIGGI	Conseil Départemental de la Vendée
Marie-Cécile	POUVREAU	ADBVB
Dominique	ROUSSEAU	Notre Dame de Monts
Mickaëlle	ROUSSELEAU	ADBVB

LISTE DES EXCUSES

Martine	AURY	Conseil Départemental de la Vendée
Hervé	BESSONNET	Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
François	BLANCHET	Conseil Régional des Pays de la Loire
Annick	BONNEVILLE	DREAL des Pays de la Loire
Laurent	BOUDELIER	Commune de Saint Hilaire de Riez
Willy	CHENEAU	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Marc	DANO	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
Jacques	De GRANDMAISON	Association des Amis de l'Isle de la Crosnière et de la Nour
Emmanuel	DE OLIVERA	Préfecture Maritime de l'Atlantique
Bernadette	DORET	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Karine	FOUQUET	Conseil Départemental de la Loire Atlantique
Jean-Yves	GAGNEUX	ASA des marais de Bouin
Anthony	GASNET	Commune de Saint Gilles Croix de Vie
Jean	GROSSIN	Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Béatrice	KARPOFF	Commune de Beauvoir-sur-Mer
Lucien	PRINCE	SYDEV
Jacques	SOURBIER	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire
Marie-Hélène	VALENTE	Sous-Préfecture de St Nazaire
Hugues	VINCENT	DDTM de la Vendée

Les documents présentés sont remis aux participants et sont disponibles sur le site internet : www.baie-bourgneuf.com (pages Natura 2000 / Notre site / Comité de pilotage).

➤ **Election de la structure animatrice des Documents d'Objectifs pour 3 ans**

Noël Faucher accueille les participants et indique que le collège collectivités du comité de pilotage Natura 2000 doit désigner la structure animatrice des documents d'objectifs pour les 3 prochaines années. Cette fonction est assurée par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf depuis 2003.

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf est redésignée structure animatrice des DOCOB du site Natura 2000 ZPS et ZSC Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts pour 3 ans à l'unanimité des votants (13 votants).

➤ **Election du président du comité de pilotage Natura 2000 pour 3 ans**

Noël Faucher indique que le collège collectivités du comité de pilotage Natura 2000 doit également désigner le président du comité de pilotage et que cette fonction a été assurée ces trois dernières années par Marie-France Léculée. Il demande s'il y a des candidats.

Marie-France Léculée indique être candidate et ajoute que la question de Natura 2000 est importante pour le territoire, que c'est un dossier intéressant bien que pas toujours facile notamment en ce qui concerne les MAE.

Marie-France Léculée est élue présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 ZPS et ZSC Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts pour 3 ans à l'unanimité des votants (14 votants).

➤ **Bilan de l'année 2017**

Noël Faucher et Marie-France Léculée accueillent les participants. Noël Faucher donne les résultats des élections qui ont reconduits l'Association de la baie de Bourgneuf pour l'animation et Marie-France Léculée pour la présidence du site Natura 2000 pour 3 ans.

Marie-France Léculée rappelle la labellisation Ramsar du strict périmètre du site Natura 2000 début 2017 au terme d'une procédure longue.

Noël Faucher indique que Ramsar s'inscrit dans la continuité de Natura 2000 et qu'il est de notre devoir de bien communiquer et sensibiliser sur la préservation des zones humides.

Julie Ayçaguer présente le bilan des actions menées en 2017 dans le cadre de l'animation du site et notamment la signature de nouveaux contrats plage.

Noël Faucher demande qu'une communication soit faite sur les bilans des contrats plage et sur les résultats écologiques de ces derniers.

Sébastien Farau présente les travaux réalisés sur la lagune de Bouin dans le cadre d'un contrat Natura 2000, deux ans après le dépôt de la demande de financement.

Christian Francheteau ajoute que la lagune de Bouin sert aussi à l'accueil des bernaches cravant et qu'il est dommage que l'entretien de la prairie réalisé par les agriculteurs ne puisse pas être financé.

Sébastien Farau répond que la majorité de la partie en prairie est engagée dans une MAE qui rémunère déjà l'entretien et que la prairie n'est pas dans le périmètre de gestion de la Fédération des chasseurs qui ne gère que les bassins.

Concernant le dossier MAE, Noël Faucher et Marie-France Léculée déplorent les retards de paiement et la mise en contrôle des agriculteurs. Un courrier a été envoyé par l'Association de la Baie de Bourgneuf à l'ASP pour demander un report des contrôles.

Christophe Forré fait part des débats lors du dernier comité de pilotage MAE. Il souhaite un équilibre entre biodiversité et agriculture. Il indique que la formation « pâturage » proposée dans le cadre des MAE aux exploitants n'était pas adaptée. Il s'inquiète du rapport « préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » réalisé par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement. La délégation reçue en Marais breton n'a visité que des agriculteurs bio.

Le rapport est téléchargeable sur www.baie-bourgneuf.com dans onglet Natura 2000, rubrique Notre site / Etudes et publication (partie Le Marais).

Noël Faucher répond qu'il appartient aux agriculteurs de définir une stratégie agricole en étant attentif à ce que le territoire nous impose.

Christian Francheteau déplore que le Conseil régional n'ait pas accepté les demandes de déplafonnement. Certains agriculteurs respectent les cahiers des charges des MAE depuis 2015 sur des surfaces qui ne pourront finalement pas faire l'objet d'une MAE.

Noël Faucher estime que l'application des plafonds ne devrait pas être rétroactive aux campagnes 2015 et 2016.

Denis Crochet indique que du temps des OGAF les programmes étaient anticipés, il n'y avait pas ce genre de difficultés.

Christophe Forré s'inquiète de l'obligation d'engager en MAE 80% des surfaces éligibles. Certains agriculteurs qui ont déposé une demande de MAE en 2015 ne respectent peut être pas ce critère et vont apprendre qu'ils ne sont pas éligibles aux MAE plus de 2 ans après. Il ne trouve pas ce critère cohérent au regard des besoins en surfaces pour l'épandage. Il estime qu'aujourd'hui les agriculteurs sont résignés et c'est pourquoi il y a peu de protestations.

Fanny Payen indique que certains sauniers viennent de recevoir leurs notifications d'engagement MAE 2015 et que justifier les retards de paiement en raison d'un problème informatique lui paraît incroyable.

Noël Faucher estime que c'est inacceptable et que tout le monde perd de la crédibilité dans ces conditions.

Julie Ayçaguer présente le projet LIFE SALLINA déposé auprès de l'Union Européenne pour la restauration de marais salés, dont les marais de l'île de Noirmoutier et de Millac (Villeneuve-en-Retz).

En réponse à la question de Christophe Forré sur le plan de financement, Mickaëlle Rousseleau indique que l'Europe participe globalement à hauteur de 60%, que la part d'autofinancement n'est pas nécessairement de 20% et que le LIFE permet de gonfler les projets des CTMA en finançant les axes biodiversité.

Rosiane Godefroy note que le projet contient un axe sur les espèces invasives.

En réponse à la question de Christophe Forré sur les molécules utilisées pour la démoustication, Stéphane Averty précise que l'EID, qui possède une équipe sur l'île de Noirmoutier et une à Bourgneuf chargées de la surveillance annuelle, utilise un produit certifié en agriculture biologique (le BTi bacille thuringiensis israelensis,) et qu'il n'y a pas de traitements systématiques. Il ajoute que des bilans sont faits régulièrement avec l'animatrice Natura 2000.

Pour plus d'informations voir www.eidatlantique.eu

Julie Ayçaguer évoque ensuite les 14 panneaux d'information sur la réglementation pêche à pied de loisir, les bons gestes et l'estran posés dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Didier Clavier indique que pour 2018 une nouvelle réglementation est à venir.

Yvon Robard demande que des démarches soient entreprises pour que le panneau présent à la Banche à Beauvoir sur Mer et qui est obsolète soit enlevé ou mis à jour.

Le comité de pilotage valide le bilan 2017.

➤ Perspectives 2018

Julie Ayçaguer évoque le projet de recruter en CDD, 2 ambassadeurs du littoral pour réaliser de la sensibilisation sur site.

Marie-France Léculée précise que 2 personnes pour un site aussi grand peut paraître peu mais que cela permet d'amorcer la dynamique et que cela complète des actions déjà engagées auprès des écoles de sports nautiques et des agents des offices de tourisme. Elle estime qu'il est important de mieux connaître pour mieux protéger.

Concernant les MAE 2018, Julie Ayçaguer répond à Christophe Forré que le compte-rendu du Comité de pilotage MAE et le Projet Agro-Environnemental et Climatique font bien état des échanges sur les chargements.

Swanie Viaud demande quels sont les suivis scientifiques prévus dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Julie Ayçaguer répond qu'il y a peu de suivis réalisés car il y a peu de financements pour ça et que c'est difficile à mettre en œuvre sur un site de 56 000 ha. C'est un point faible du dispositif Natura 2000. Si le territoire obtient le financement Life, le volet suivi pourra être renforcé.

Jean-Luc Menuet estime que la qualité du marais se dégrade et qu'il y aura de vraies difficultés sur l'écoulement si le réseau tertiaire n'est pas entretenu. Il demande que l'Association de la baie de Bourgneuf appuie sa demande d'inscrire le curage des fossés comme une contrepartie des MAE.

Julie Ayçaguer répond que dans l'état actuel du dispositif MAE une telle disposition n'est pas possible.

Noël Faucher propose à M. Menuet de prendre part aux échanges sur les MAE.

Edouard Boutet évoque le problème d'une diminution du pâturage du marais qui induit un moindre entretien des fossés. La dégradation des berges sera aussi à prendre en considération dans le futur. Il estime que la gestion environnementale est le meilleur atout pour le marais et qu'on n'y produira

jamais comme en Beauce. Il faut travailler sur le regroupement des exploitations, aller dans le sens d'une gestion pastorale.

Brigitte de la Brosse estime aussi indispensable de lier l'entretien des fossés aux MAE. L'entretien du marais est aussi à considérer au regard des projets de valorisation touristique.

Christophe Forré estime que cette obligation d'entretenir les fossés dans le cadre des MAE risque de faire fuir les agriculteurs du dispositif MAE.

Rosiane Godefroy alerte sur la catastrophe que représentent les invasives pour le milieu. Elle estime qu'il est indispensable de préserver ce milieu sensible inscrit auprès de l'Europe et qu'il faut pour ça donner des moyens au territoire.

Christian Francheteau précise que 10% des fossés tertiaires du Marais breton seront curés via la MAE fossés qui n'est malheureusement pas engageable sur des fossés bordant des prairies en MAE de niveau 1. De plus les engagements en MAE fossés sont à présent plus fortement plafonnés financièrement que précédemment. Il indique que l'obligation de faire pâturer 50% des prairies engagées en MAE a été supprimée. Ces éléments induiront selon lui à une moindre contractualisation de la MAE fossés.

Yvon Robard ajoute qu'il faut aussi penser aux cultures marines. Il estime qu'un entretien des fossés est important si on veut une bonne qualité de l'eau dans la baie de Bourgneuf.

Noël Faucher estime que tout le monde est d'accord sur ce point mais il demande quels fonds peuvent être mobilisés alors même que le budget des agences d'eau va être ponctionné. Il convient en effet de se mobiliser, aussi au regard de la récente labellisation Ramsar.

Julie Ayçaguer explique qu'il n'est pas possible d'imposer un critère non rémunéré, ce qui est le cas de l'obligation de pâturage.

Christophe Forré déplore le fait que les MAE financent des contraintes.

Julie Ayçaguer indique qu'en effet ça n'a pas de sens et qu'il pourrait être étudié des mesures avec un objectif de résultat.

➤ **Présentation de Bastien Coïc, Association Ramsar France : Le label Ramsar, quels intérêts pour un territoire ?**

Bastien Coïc fait un rappel sur le label Ramsar et évoque les intérêts du label notamment en termes de réseau, de structures d'accueil ou encore d'outils de communication en commun.

En réponse à la question de Noël Faucher, Bastien Coïc indique qu'il n'y a pas de budget pour l'animation Ramsar.

Rosiane Godefroy remercie l'Association de la baie de Bourgneuf pour l'obtention de ce label. Elle évoque les travaux en cours de Vendée des îles autour de l'écotourisme et d'une signalétique pour le Marais breton dans le cadre d'un plan d'actions sur 3 ans.

Christian Francheteau indique qu'il faut être vigilant sur l'incidence possible du site Ramsar sur les activités économiques. Il ajoute que la 3^{ème} version de la carte des territoires pouvant bénéficier d'une Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) et qui prend en compte les sites Ramsar n'a pas été actualisée avec la labellisation du Marais breton.

Julie Ayçaguer répond qu'un courrier avait été envoyé au Ministère de l'agriculture pour demander une mise à jour de la carte et que la démarche va donc être réitérée.

Frédéric Signoret indique que la LPO a collaboré à la labellisation Ramsar. Il souligne l'intérêt d'avoir une approche biodiversité et projet de territoire. La MAE fossés dont seul bénéficie le Marais breton en Pays de la Loire résulte de la qualité du dialogue qui existait sur le territoire. Il estime que cette qualité se dégrade et qu'il faut se méfier de nos oppositions internes qui peuvent pénaliser le territoire en citant l'exemple des plafonds des MAE.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-France Léculée remercie les participants.

La Présidente,



Marie-France Léculée